



MASTER mention Géomatique Géographies Numériques

N° SIRET : 194 210 951 00423
UAI : 0422194G

TAXE D'APPRENTISSAGE

Le Master étant délivré conjointement par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, l'université Lyon 2 et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, la taxe est collectée par l'Université au nom des trois établissements et son produit est affecté spécifiquement au Master mention géomatique Géographies Numériques

Modalité de versement :

PAR UN ORGANISME COLLECTEUR

Mentionnez sur le formulaire fourni par l'organisme collecteur le montant que vous souhaitez affecter à l'Université ou la mention "*maximum possible (catégorie cadres supérieurs et par cumul catégories cadres moyens et cadres supérieurs)*", à défaut d'indiquer un montant précis.

Cet organisme vous déchargera de toute gestion administrative et vous adressera le reçu libératoire.

Merci de renvoyer le coupon réponse ci-dessous à l'Université Jean Monnet, il nous permettra de vérifier la bonne affectation de votre taxe d'apprentissage

Université Jean Monnet – Faculté SHS
Master mention géomatique Géographies Numériques
Taxe d'apprentissage :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Responsable à contacter éventuellement :

Affecte la somme de : € à la Faculté Sciences Humaines et Sociales (Université Jean Monnet) au titre de la taxe d'apprentissage exercice 2017 sur salaires 2016.

Veuillez nous spécifier les nom et adresse de votre organisme collecteur :

.....

Signature :

Coupon à retourner à :

Rachel Gallet Faculté SHS Bât. G - 33, Rue du 11 Novembre - 42023 Saint-Etienne cedex 02